

## Indications / conditions d'administration

### de Nirsevimab (Beyfortus®)

Saison 2023-2024

Rédigé par Dr C. Epiard/Dr A. Guyon

**INDIQUÉ POUR** : tous les nourrissons nés à partir du **06/02/2023**

**Attention, ne sont pas inclus dans l'AMM du BEYFORTUS® (AMM pour enfants nés à partir du 06/02/2023)** : les prématurés nés à un âge gestationnel de moins de 30 SA (soit jusqu'à 29 SA + 6 jours) et/ou ayant un PN ≤ 1000g, nés **entre le 01/01/2023 et le 06/02/2023** : ces enfants doivent bénéficier d'une injection mensuelle de Synagis® pendant la période épidémique. Ces patients vont recevoir un courrier avec ordonnance.

Pour les nourrissons avec pathologies nécessitant une immuno-prophylaxie anti-VRS (pathologies pneumologiques, cardiologiques, atrésie de l'œsophage, mucoviscidose, syndrome d'Ondine, malformation orofaciale et/ou trouble de la déglutition et/ou support respiratoire...) : se référer au spécialiste de la pathologie ou au médecin référent de l'enfant.

#### **Pour le Beyfortus®**

Dose *unique* 50 mg (0.5ml) si < 5 kg, 100 mg (1 ml) si > 5 kg, en intramusculaire (cuisse)

A partir du 15/09/23, Patient hospitalisé : à réaliser pendant l'hospitalisation ou au plus tard 1 semaine avant la sortie

Poids minimal pour faire l'injection : 1600g

Pic de concentration : J6, protection pour 5 mois

Effets indésirables (peu fréquents) : éruptions cutanées, réaction au site d'injection, pyrexie

Contre-indications : celles des injections intramusculaires.



Les patients ayant bénéficié d'une CEC après la première dose de Nirsevimab doivent recevoir une seconde dose : - si CEC < 90 jours après la première dose : 50 mg ou 100 mg selon le poids

- si CEC > 90 jours après la première dose réaliser 50 mg quel que soit le poids.